



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHI à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

Etaient absents :

M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017_238-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Publication : 13/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 06 novembre 2017

Délibération N°2017/238

Budget supplémentaire 2017 Budget annexe ANRU

M. le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire du budget annexe de l'Anru pour l'exercice 2017.

Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget qui assure la liaison avec le compte administratif 2016. Il intègre les reports correspondant aux restes à réaliser issus du CA2016 pour un montant de 1 823 929.97 € en recettes d'investissement et de 4 490 734.30 € en dépenses ainsi que les intégrations des résultats constatés. (Cf. Délibération n° 2017/119 en date du 29/05/2017).

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	87 449.57
- En recettes et en dépenses d'investissement	5 305 387.85
Total du budget supplémentaire 2017	5 392 837.42

A) La répartition en section de fonctionnement

Les principales modifications et réajustements de la section de fonctionnement concernent :

En dépenses :

☞ Au sein du chapitre 011 une provision de 3 500 € pour frais actes et de contentieux est prévue accompagnée d'une inscription complémentaire de 1 500 € au titre de diverses prestations de services.

☞ Au chapitre 66 sont enregistrés au compte 61111 les intérêts intercalaires et les intérêts recapitalisés des nouveaux emprunts CDC contractés au cours de l'année 2017 et au compte 66112 la comptabilisation des ICNE de l'exercice pour un montant total de 82 449.57 €.

En recettes :

Le financement de la section est assuré dans sa totalité par le résultat de fonctionnement reporté du CA 2016 pour 87 449.57 €. (Cf. Délibération n°2017/119 en date du 29/05/2017).

B) La répartition en section d'investissement

En dépenses :

Les dépenses nouvelles concernent uniquement le chapitre 23 « Immobilisations corporelles et en cours ». Elles varient en fonction des états d'avancement des travaux, du réajustement des calendriers en fonction de l'attribution des marchés. Elles sont en augmentation de 814 653.55 €.

La seule modification des AP/CP concernent :

➤ En ouverture de crédits supplémentaires :

Opération 15ANRU06		ANRU – RUE DES CANNES 8.09			
Montant AP		Phasage			
Modifications 2017	Montant TTC voté	CP réalisés	CP 2017 et reports	BS 2017	Budgets suivants
0.00	4 909 950.27	43 962.49	0.00	+ 60 000.00	4 805 987.78

Pour compléter la section un complément d'inscriptions budgétaires hors AP est également prévu au sein de ce budget supplémentaire :

Intitulés	Montants
Chapitre 23 art 2315 Travaux d'aménagement hors AP	754 653.55
Total hors AP	754 653.55

En recettes :

Une modification importante au niveau des recettes d'investissement au sein du chapitre 10 est à prendre en considération. En effet le FCTVA de l'année N-1 estimé à 984 000 € lors du vote du BP est finalement ramené à la somme de 429 918.80 €.

Le financement global de la section est assuré par le résultat d'investissement reporté du Compte administratif 2016.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter les principaux éléments du budget supplémentaire 2017 du budget annexe de l'Anru.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 06 novembre 2017 ;

ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le budget supplémentaire 2017 du budget annexe de l'Anru, tel qu'exposé ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent Marcangeli

Laurent MARCANGELI
